**7134 : résumé**

Le projet de loi autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un Lycée technique pour professions de santé, de logements pour étudiants et jeunes et d’un hall des sports pour le Centre de logopédie à Strassen. Les dépenses engagées à cette fin ne peuvent dépasser le montant de 109.400.000 euros

La participation étatique dépasse le seuil des 40 millions d’euros prévu par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’État et requiert dès lors l’approbation de la Chambre des Députés en vertu de l’article 99 de la Constitution.